



## PROJET de PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard, se sont réunis à 20h15 à la salle du Conseil, 11 Grande Rue - 25550 Saint-Julien-Lès-Montbéliard, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 13 mars 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : Boillot Hervé, Devaux Laurence, Moine Dominique, Perrey Eric, Pétrequin Stéphane, Pétrequin Jean-Mary, Picquart Daniel, Sarrand Sandrine.

**Etaient absents excusés** : Bunod Claudine, Girardot Jacques, Zinck Florence.

**Président de séance** : Devaux Laurence.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.  
Stéphane Pétrequin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Mme le Maire présente l'ordre du jour de la séance, qui comprend les points suivants :

1. Adoption du Compte Rendu Conseil Municipal précédent
2. Comptes Administratifs 2023
3. Comptes de Gestion 2023
4. Affectation des Résultats
5. Tarif 2024 location salle des fêtes
6. Taux d'Imposition 2024
7. Subventions aux Associations
8. Travaux Forestiers 2024
9. Adhésion Communes Forestières
10. Budgets Primitifs Commune et Forêt 2024
11. Convention Marché du soir 2024
12. Tenue Bureau de votes pour les élections européennes
13. Informations et questions diverses



## **1. Adoption du Compte Rendu Conseil Municipal précédent**

Sur demande de Mme le Maire, aucune remarque ni question n'est soulevée par le Conseil qui approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

## **2. Comptes Administratifs 2023**

### Délibération D2024-03-01

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses effectuées en 2023 pour les budgets Commune et Bois, puis quitte momentanément la salle du Conseil.

Sous la présidence de M. Eric Perrey, 1er Adjoint (Mme le Maire, Laurence Devaux étant sortie) le Conseil Municipal adopte, à 7 voix pour, les comptes administratifs 2023.

Ceux-ci font apparaître :

#### **Budget Commune**

- Fonctionnement : un excédent de 63 448,56 €
- Investissement : un excédent de 16 988,25 €

#### **Budget Forêt**

- Fonctionnement : un excédent de 8 380,15 €
- Investissement : un résultat de 0,00 €

## **3. Comptes de Gestion 2023**

### Délibération D2024-03-02

Mme le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Après les présentations des Comptes de Gestion du budget principal et du budget bois 2023, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les comptes de Gestion Commune et Forêt du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023. Ces Comptes de Gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **4. Affectation des Résultats**

### Délibération D2024-03-03

Suite à la validation des comptes présentés aux points 1 et 2 et sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des résultats des comptes Administratifs 2023 comme suit :



**Budget Commune :**

- D'inscrire au compte 002 un report de 965,70 € (Recettes de fonctionnement),
- D'inscrire au compte 001 un report de 16 988,25 € (Recettes d'investissement),
- D'inscrire au compte 1068 62 482,86 € (Recettes d'investissement).

**Budget Bois :**

- D'inscrire au compte 002 un report de 6 901,75 € (Recettes de fonctionnement),
- D'inscrire au compte 1068 1 478,40 € (Recettes d'investissement).

## **5. Tarif 2024 location salle des fêtes**

Délibération D2024-03-04

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de location de la salle des fêtes doit être voté chaque année ainsi que le prix du m<sup>3</sup> de gaz utilisé par le locataire.

Le règlement de la salle des fêtes devra, en conséquence, être réactualisé afin de faire apparaître les nouveaux tarifs.

Considérant la nécessité d'équilibrer les dépenses afférentes au gaz sur la partie de la salle communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le tarif gaz à 3,70 € / m<sup>3</sup> sur l'année 2024. Il sera indiqué en annexe 3 du règlement de la salle communale. Les tarifs de location restent inchangés.

## **6. Taux d'Imposition 2024**

Délibération D2024-03-05

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 février 2024,

Mme le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

De fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,52 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,78 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,00 %.

Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.



## 7. Subventions aux Associations

### Délibération D2024-03-06

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur de nouvelles demandes de subvention pour l'année 2024 :

Amis de l'Hôpital	70 Euros
Animation Villageoise	700 Euros
Office National des Anciens Combattants	20 Euros
Banque Alimentaire de Franche Comté	70 Euros
Randonneurs de la Vallée du Rupt	50 Euros
Tennis Club de la Vallée du Rupt	50 Euros

Le Conseil Municipal approuve ces demandes à l'unanimité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

## 8. Travaux Forestiers 2024

### Délibération D2024-03-07

Monsieur Eric Perrey, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'investissements forestiers pour l'année 2024.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser les travaux suivants en 2024 qui seront entrepris par l'ONF :

L'ouverture de cloisonnement (localisation 6.r) pour un montant de **646 € H.T.**,  
Le broyage en plein de végétation (localisation 6.r) pour un montant de **829 € H.T.**,  
L'ouverture de cloisonnement (localisation 9.r) pour un montant de **549,10 € HT.**,  
L'intervention en futaie irrégulière (localisation 9.r) pour un montant de **623,90 € HT.**

Soit un coût total d'investissement s'élevant à : **2 648 € H.T.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

## 9. Adhésion Communes Forestières

### Délibération D2024-03-08

Monsieur Eric Perrey, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente au Conseil Municipal les différents services proposés de l'Association des Communes Forestières :

- Défendre les communes propriétaires de forêt,
- Offrir des formations gratuites afin de faciliter les décisions des conseils municipaux,
- Une analyse cadastrale permettant d'identifier les biens sans maître des communes adhérentes,
- Un kit à disposition des adhérents pour organiser l'affouage,



- Un service en ligne pour accéder à de nombreux documents,
- Des plaquettes d'information sur la forêt, sur le bois,
- Un service de question en ligne pour avoir des réponses appropriées dans la limite des compétences de l'Association.

L'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association des Communes Forestières pour l'année 2024.

Le montant de l'adhésion repose sur la recette moyenne de ventes de bois sur 3 ans.

## **10. Budgets Primitifs Commune et Forêt 2024**

### Délibération D2024-03-09

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif Commune 2024,

Vu le projet de budget primitif de la commune 2024 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	163 413,45 €	163 413,45 €
Section d'investissement	181 699,89 €	181 699,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif Commune 2024.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGT, l'Assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %,
- Investissement : 7,50 %.

### Délibération D2024-03-10

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif Forêt 2024,

Vu le projet de budget primitif Forêt 2024 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	57 439,75 €	57 439,75 €
Section d'investissement	4 778,40 €	4 778,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif Forêt 2024.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGT, l'Assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %,
- Investissement : 7,50 %.



## **11. Convention Marché du soir 2024**

### Délibération D2024-03-11

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération » définissant les modalités du partenariat au titre de l'organisation du marché du soir qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2024 sur le territoire de la commune.

Après lecture faite de ladite convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les termes et autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération ainsi que tout document afférent à cette affaire.

## **12. Tenue Bureau de votes pour les élections européennes**

Les prochaines élections européennes ayant été planifiées au 9 juin 2024, Mme le Maire demande au Conseil les disponibilités de chacun pour établir un calendrier de tenue du bureau de vote.

Mme Laurence Devaux est nommée présidente du Bureau de vote.

M. Eric Perrey est nommé secrétaire.

Planning prévisionnel à consolider avec les Conseillers absents :

Horaire		
8h00-10h00	E. PERREY	L. DEVAUX
10h00 -12h00	D. MOINE	S. SARRAND
12h00- 14h00	H. BOILLLOT	D. PICQUART
14h00 – 16h00	S. PETREQUIN	C. BUNOD
16h00 – 18h00	F. ZINCK	J. GIRARDOT

## **13. Informations et questions diverses**

### **- Appartement communal**

Une première estimation des travaux a été effectuée pour la remise en état de l'appartement communal avant nouvelle location. Les travaux suivants apparaissent nécessaires :

- Fenêtres : fenêtre ouest (à changer), les autres à rénover (joints),
- Volets : à changer ou supprimer,
- Salle de bain : porte de douche à changer + joints à refaire,
- WC : Système de chasse à changer,
- Cuisine : à remplacer,
- VMC : à remplacer,
- Sols et murs à rénover,

Mme la Maire désigne Hervé Boillot pour effectuer des devis qui seront présentés au Conseil Municipal.



- **Etude réduction de la vitesse Grande rue en direction de Sainte-Marie**

Une réunion est programmée mardi 16 avril pour présenter aux riverains les différentes solutions et échanger avec eux sur le sujet.

- **Accès déchetterie de Désandans**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la convention 2024 entre PMA et le SYTEVOM, gestionnaire de la déchetterie de Désandans, est en cours d'élaboration pour validation par les élus de PMA. Celle-ci évolue en 2024 avec une tarification au nombre de passages réels, alors qu'en 2023 la convention était basée sur un forfait de 4 passages par habitant.

PMA a présenté aux maires concernés un bilan du nombre de passages à la déchetterie entre fin avril et fin décembre 2023, et la moyenne des passages par habitant est supérieure à 4.

En 2024, le SYTEVOM facturera à PMA 8 € pour chaque passage, il est donc impératif que les habitants limitent leurs passages afin d'assurer la pérennité de ce service et ne pas augmenter le budget consacré à l'accès à la déchetterie. PMA enverra un courrier aux détenteurs de cartes d'accès à la déchetterie pour expliquer la situation.

- **Calendrier**

Le 2 Juin prochain auront lieu plusieurs manifestations sur la commune :

- Exposition sur le Diari (au temple),
- Marche gourmande organisée par l'association des parents d'élèves du regroupement scolaire de Sainte-Marie (itinéraire non connu à ce jour),
- Vélocité et le Moloco organisent une balade musicale qui se clôturera vers 16h à Saint-Julien par un concert.

L'ensemble des sujets ayant été épuisés, Mme le Maire clos le Conseil à 23h20.



## Liste des délibérations

Selon l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité.

### Conseil Municipal du 25 mars 2024

Délibérations	Libellé
D2024-03-01	Comptes Administratifs 2023
D2024-03-02	Comptes de Gestion 2023
D2024-03-03	Affectation des Résultats
D2024-03-04	Tarifs de location de la salle des fêtes
D2024-03-05	Taux d'imposition des taxes locales 2024
D2024-03-06	Subventions aux Associations
D2024-03-07	Travaux Forestiers 2024
D2024-03-08	Adhésion Communes Forestières
D2024-03-09	Budget Primitif Commune 2024
D2024-03-10	Budget Primitif Forêt 2024
D2024-03-11	Convention Marché du Soir

Fait à Saint-Julien-Lès-Montbéliard, le mercredi 27 mars 2024

Le Maire  
Laurence Devaux

Le secrétaire  
Stéphane Pétrequin